

Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels (JIM) & Commission nationale du film et de la protection des mi- neurs (JIF)

Rapport annuel 2017

1. Éditorial par Marc Flückiger, président JIF	1
2. Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels	2
3. Commission nationale du film et de la protection des mineurs	5
4. Secrétariat	6
5. Finances	6
6. Faits et chiffres Cinéma	7
7. Faits et chiffres Supports audiovisuels (vidéo)	9

1. Éditorial par Marc Flückiger, président JIF

La nouvelle maison est habitée depuis cinq ans, les pièces sont meublées et les occupants, venus de tous les coins du pays, ont emménagé – tout est parfaitement organisé. Cette image pourrait servir d'illustration à la Commission nationale du film et de la protection des mineurs. En 2013, la Commission a entamé ses travaux visant à uniformiser l'âge légal d'admission aux films en Suisse. Auparavant déterminés en fonction de directives cantonales, les critères de classification ont été redéfinis, sont débattus en détail et connus. Après des difficultés de départ, l'harmonisation des différentes procédures et évaluations entre la Suisse romande et la Suisse alémanique a abouti et des pratiques communes ont été définies. Nombreux sont celles et ceux qui y ont contribué, notamment par leur capacité à négocier régulièrement des compromis. Durant ces travaux, notre secrétariat, à ProCinema, a joué un rôle de soutien majeur, ce dont nous tenons à le remercier vivement ici.

Le temps ne s'arrête pas. Face à l'émergence rapide d'un monde de plus en plus numérisé, la classification des limites d'âge pour les films sur grand écran et sur DVD paraît de plus en plus obsolète. D'où l'importance de créer les bases et les conditions cadres transparentes d'une réglementation qui s'applique à toutes les plateformes, au niveau national. Si tous les acteurs s'accordent sur ce point, les opinions divergent quant à la forme concrète que doit prendre une telle réglementation. Les conditions permettant de protéger efficacement les enfants et les mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels doivent être pragmatiques et réalistes. Mais l'environnement de marché dans lequel opèrent les fournisseurs de contenus visuels doit, lui

aussi, être suffisamment pris en compte et les exigences de la protection des mineurs doivent être remplies. Compte tenu de l'inévitable hétérogénéité des intérêts en présence, il va falloir trouver des compromis. Au moment de la rédaction du présent rapport, rien ne permet encore de dire si l'on y parviendra. Une chose est sûre: la Commission nationale du film et de la protection des mineurs sera, elle aussi, concernée par les réglementations futures.

Dans le cadre d'une publication, j'ai récemment eu l'occasion de m'intéresser de près à l'histoire de la censure cinématographique et du classement des films par catégories d'âge. Or, les processus historiques de changement ont toujours été intégrés à un débat sociétal public, un constat qui fait particulièrement ressortir le rôle et la responsabilité de la politique. Il n'en sera pas autrement dans le cas présent. Ainsi, ce sont la politique, le Conseil fédéral et le Parlement fédéral qui vont définir quelle forme de protection des enfants et des mineurs est appropriée et souhaitable dans notre société, dans le domaine du cinéma et des médias audiovisuels. Je me réjouis à l'avance de ce débat.

2. Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels

L'Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels met en application la Convention sur une commission nationale du film et de la protection des mineurs. Cette convention a été conclue le 26.10.2011 entre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), l'Association suisse des exploitants et distributeurs de films (ProCinema), l'Association Suisse du Vidéogramme (ASV) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Cette convention est entrée en vigueur le 1.1.2013.

L'association gère la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, laquelle émet des recommandations sur l'âge d'accès aux projections publiques de films et sur supports audiovisuels à l'attention des cantons et du secteur; la commission a également pour mission d'informer le public sur les aspects de la protection de la jeunesse dans le contexte de la consommation de films.

L'association peut également examiner des contenus audiovisuels diffusés par d'autres canaux que les projections publiques de films ou les supports audiovisuels et émettre des recommandations sur l'âge d'accès pour ces canaux de diffusion ou d'exploitation. À cette fin, elle peut former des commissions avec d'autres partenaires, parallèlement à la Commission nationale du film et de la protection des mineurs.

L'association assume l'ensemble des coûts de la Commission du film et de la protection des mineurs.

2.1 Membres de l'association

Les membres issus du secteur cinématographique sont ProCinema et l'Association Suisse du Vidéo-gramme. Swisscom est membre depuis 2014.

2.2 Comité de la JIM

Président: Jürg Hoffmann

Membres du comité: Helene Cardis (ProCinema), Franz Woodtli (SVV), Dino Malacarne (SVV), Roger Chevallaz (ProCinema), Manuel Zach (ProCinema), Michael in Albon (Swisscom).

2.3 Objectifs à moyen terme

À la demande du Conseil fédéral, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) élabore un avant-projet de loi fédérale sur la protection des enfants et des jeunes face aux médias. L'avant-projet devrait faire l'objet d'une consultation sectorielle au premier semestre 2018, tandis que le projet soumis à consultation devrait être prêt en milieu d'année. La procédure officielle de consultation dans les cantons, les partis, les associations et les milieux intéressés devrait se dérouler au second semestre 2018.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, on peut supposer que la loi sur la protection des enfants et des jeunes face aux médias exigera une réglementation sectorielle applicable à toute la Suisse pour les films diffusés sur supports audiovisuels ou projetés en salles. Cette réglementation sera déclarée contraignante, c'est-à-dire qu'elle s'appliquera aussi aux acteurs du secteur qui ne sont pas organisés en associations.

L'élaboration de la convention sectorielle relèvera en premier lieu de la compétence des associations membres de JIM. Mais l'association JIM devra s'impliquer dans la discussion à chaque fois qu'il s'agira d'évaluer la concrétisation des solutions envisagées. JIM a pour mission de soumettre des propositions sur

- l'organisation allégée,
- l'utilisation des bases de données existantes (en particulier des informations sur les films),
- le traitement de la classification et des éventuelles procédures de recours dans le cadre d'un flux de travail automatisé et numérisé,
- la communication au sein du secteur et vis-à-vis de tiers,
- la présentation transparente des coûts fixes et variables.

Dans le cadre de la loi sur la protection des enfants et des jeunes face aux médias, tous les acteurs du secteur ont pour objectif de maintenir à un bas niveau les coûts d'indication des limites d'âge et du contrôle des catégories d'âge.

C'est à JIM que reviendra la mission de créer les conditions organisationnelles et opérationnelles à cette fin.

Réunions en 2018

Ve 6.4.2018 assemblée générale & réunion du comité 01/2018

(À définir) réunion du comité 02/2018

3. Commission nationale du film et de la protection des mineurs

Nouveaux membres de la commission (successeurs des membres sortants en 2016):

- Laura Grandjean (secteur VD)
- Paola Mori (CDIP GE)
- Fabia Christen Koch (CDIP GE)
- Florence Lambert (CDIP GE)
- Karin Hurni (CDIP ZH)
- Peter Holliger (CDIP ZH)
- Flurin Fischer (CDIP ZH)

Composition de la commission (en février 2018)

Membres secteur	20	40,0%
Membres CDIP	15	30,0%
Membres CCDJP	15	30,0%
Total membres	50	100.0%

Membres Genève	8	16%
Membres Vaud	9	18%
Membres Bâle	11	22%
Membres Zurich	23	45%
Total membres	51	100%

3.1. Présidence

La présidence sera nouvellement élue lors de l'assemblée plénière du 19.4.2018.

Mathieu Zortea (secteur Zurich) a annoncé en 2017 qu'il quittera sa fonction de vice-président.

Rolf Zellweger (secteur Zurich) se présente à l'élection au poste de vice-président.

Marc Flückiger (président) et Fabrice Wulliamoz (vice-président) se présentent à leur réélection.

Activités 2017

Mercredi 5.4.2017 Assemblée plénière 01/2017 commission JIF

L'assemblée plénière du 7.11.2017 a dû être annulée en raison de difficultés d'agendas des intervenants.

Calendrier 2018

Jeudi 19.4.2018 Assemblée plénière 01/2018 commission JIF

Mardi 13.11.2018 Assemblée plénière 02/2018 commission JIF

4. Secrétariat

Contact secrétariat: info@filmrating.ch · 031 387 37 05

Collaborateurs/trices 2017

Eva Sobieszek, directrice JIM, directrice du secrétariat JIF

Dominic Künzi, secrétaire JIF, suppléant

5. Finances

1.2 Charges et produits d'exploitation

Les charges d'exploitation du cinquième exercice 2018 s'élèvent à: **CHF 226 512,81**

Charges de personnel Frais de personnel, charges sociales	80 400,00
Frais de location de bureau & infrastructure Loyer, électricité, taxes, etc.	12 600,00
Frais administratifs Matériel, communication, traductions, développement informatique, honoraires	25 560,85
Frais organisationnels Frais bancaires, vérification des comptes, assurances, entretien	6 414,30
Commission nationale du film et de la protection des mineurs Assemblées plénières, traduction simultanée, formation continue	12 582,65
Frais de visionnage Indemnités, prestations sociales, frais de déplacement Commission	87 987,91
Charge fiscale	967,10

Les produits d'exploitation du cinquième exercice 2018 s'élèvent à: **CHF 256 060,20**

Recettes des visionnages	90 740,00
Recettes des frais de transaction	112 420,00
Cotisations des membres	51 000,00
Diverses recettes, pertes sur débiteurs, frais de rappel, rendement des capitaux	1 900,20

Les charges sont entièrement couvertes par le secteur. Bénéfice: **CHF 29 547,39**

6. Faits et chiffres Cinéma

Du début du processus, le 6.11.2012, au 31.12.2017, 2539 films de cinéma ont été classés. En 2017, leur nombre était de 535. (2016: 498 / 2015: 461).

6.1 Âge légal

Classification des films de cinéma depuis novembre 2012 et en 2017

Catégorie d'âge	Nombre de titres	Pourcentage
0 an	88	3%
6 ans	246	10%
8 ans	223	9%
10 ans	264	10%
12 ans	566	22%
14 ans	289	11%
16 ans	856	34%
18 ans	7	0%
Total	2539	100%

Catégorie d'âge	Nombre de titres	Pourcentage
0 an	22	4%
6 ans	72	13%
8 ans	40	7%
10 ans	44	8%
12 ans	115	21%
14 ans	43	8%
16 ans	199	37%
18 ans	0	0%
Total	535	100%

6.2 Lieux des visionnages

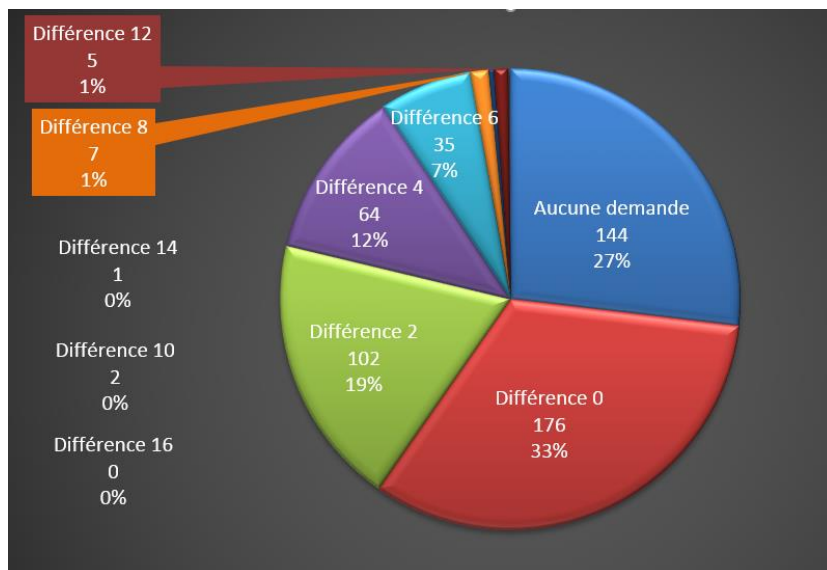
En 2017, 240 visionnages ont eu lieu (contre 231 en 2016).

Lieux des visionnages 2012 – 2017					Lieux des visionnages 2017				
Lieu	Premier vision.	Deuxième vision.	Total	Pourcentage	Lieu	Premier vision.	Deuxième vision.	Total	Pourcentage
Bâle	131	10	141	12,7%	Bâle	36	1	37	15,3%
Genève	282	5	287	27,4%	Genève	69	1	70	29,4%
Lausanne	392	8	400	38,0%	Lausanne	81	2	83	34,5%
Zurich	225	10	235	21,8%	Zurich	49	1	50	20,9%
Total	1031	33	1064	100,0 %	Total	235	5	240	100,0%



6.3 3 Comparaison âge légal - âge suggéré 2017

Aucune recommandation	144	26,92%
Différence 0	176	32,90%
Différence 2	101	18,88%
Différence 4	64	11,96%
Différence 6	35	6,54%
Différence 8	7	1,31%
Différence 10	2	0,37%
Différence 12	5	0,93%
Différence 14	1	0,19%
Différence 16	0	0,00%
Total	535	100,00%



6.4 Récapitulatif recours et membres de la commission 2017

Récapitulatif recours et membres 2017

Total 535 processus cinématographiques achevés



Récapitulatif recours et membres

Nombre de films soumis en 2017

Nombre total de films	535	100,0%
Films avec recours	223	41,7%
Films sans recours	312	58,3%

Nombre total de films	535	100%
Recours d'office (Canton de Vaud)	164	30,7%

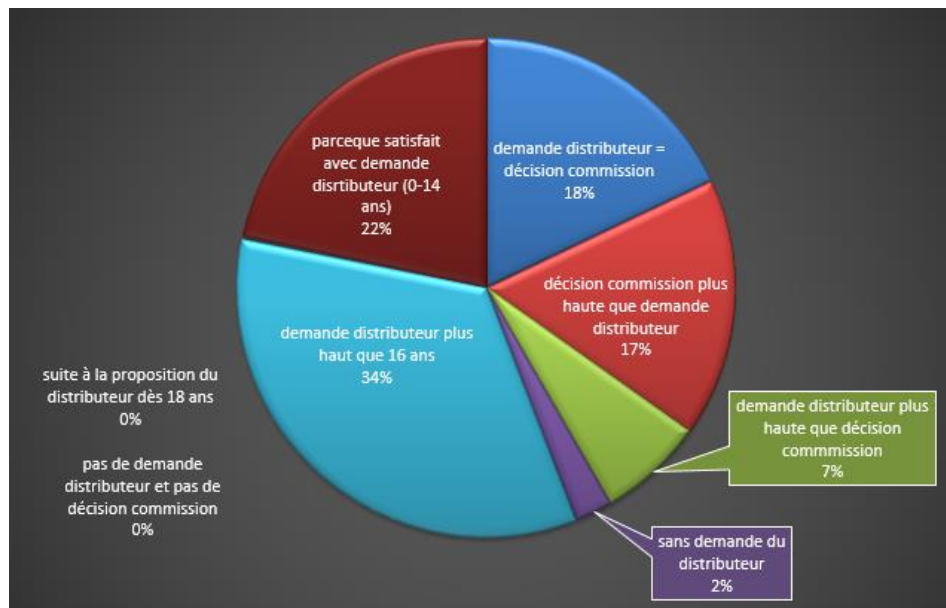
Comparaison des recours par domaine

Total des recours	166	100%
Recours secteur	9	5%
Recours CDIP	84	51%

Comparaison membres de la commission 2017

Total membres secteur	20	40,0%
Total membres CDIP	15	30,0%
Total membres CCDJP	15	30,0%
Total membres	50	100,0%

6.5 Comparaison entre la proposition de limite d'âge des distributeurs et la classification de la commission



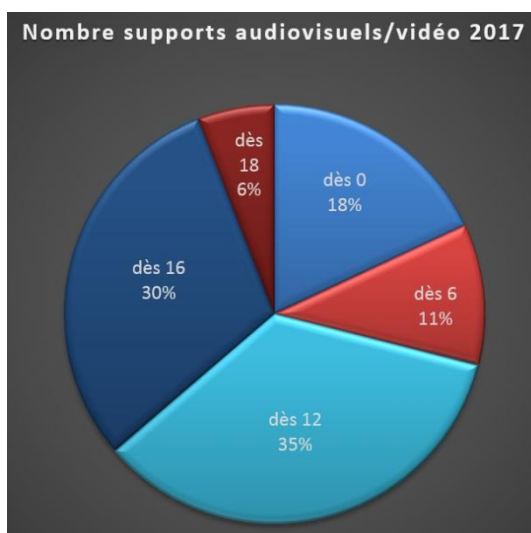
7. Faits et chiffres Supports audiovisuels (vidéo)

7.1 Faits et chiffres Supports audiovisuels (vidéo)

Du début du processus, le 6.11.2012, au 31.12.2017, 21 148 supports audiovisuels ont été classés. (2017: 3 563 / 2016:3 446)

7.2 Année 2017 âge supports audiovisuels/vidéo total: 3563

Âge	Nombre	Pourcentage
0	643	18%
6	384	11%
8	1	0%
10	4	0%
12	1236	35%
14	3	0%
16	1082	30%
18	210	6%
Total	3563	100%



7.3 Supports audiovisuels Part distributeurs & langues

Période	du	4.01.2017			au	27.12.2017					
Distribution	de	fr	en	be	ch	es	ga	it	Total	%	
Rainbow H. E. AG	660	166	0	0	0	0	0	160	986	27,7%	
Impuls H. E. AG	915	90	0	0	0	0	0	3	1008	28,3%	
Warner Home Entertainment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
The Walt Disney Comp. H.E.	118	115	0	0	0	0	0	108	341	9,6%	
Fox Home Entertainment	152	78	8	0	0	0	0	0	238	6,7%	
Universal Pict. Int. GmbH H.E.	216	201	0	0	0	0	0	127	544	15,3%	
Sony Pictures H. E. GmbH	175	0	0	0	0	0	0	0	175	4,9%	
Ascot Elite H.E. SA	119	55	0	0	0	0	0	2	176	4,9%	
Praesens-Film H.E.	68	16	0	0	10	0	0	0	94	2,6%	
Producer	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0,0%	
Frenetic H.E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
Supports audiovisuels par langue	2424	721	8	0	10	0	0	400	3563	100,0%	
En %	68,0%	20,2%	0,2%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	11,2%	100,00%	3563	